



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 03 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept et le trois novembre à 20 heures 30 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame BEUSTE Nejma.

La séance est publique

Etaient présents :

M. DE MERITENS Richard

M. FARAMOND Richard

Mme. ANDREU-DOUGNAC Marie-Dominique

M. TROYES Jacques

Mme FAUP Katia

M. SERVAT Jacques

**Représentés:** Mr FAUP Guillaume représenté par Mr SERVAT Jacques ; Mr PUJOL Julien représenté par Mme BEUSTE Nejma.

**Absents:** Mr DENAT Xavier, Mr JACOB Cyrille, Mme. JALLAIS Cécile

**Excusés:** Mme LELEU Séverine

**Date de la convocation :** le 30 octobre 2017

**Secrétaire de séance :** TROYES Jacques

**Madame le Maire ouvre la séance à 21h**

**Ordre du jour :**

1. Adoption des procès-verbaux des 06 juin et 11 septembre 2017
2. Décision modificative n°5
3. Décision du conseil municipal sur la prise des nouvelles compétences optionnelles par la Communauté de communes Couserans Pyrénées.
4. Délibération visant la participation de la commune à l'expérimentation "Rézo Pouce"
5. Ancien local Point info : demande de mise en location par l'association PPERMS
6. Recrutement agents recenseurs
7. Décision du conseil municipal sur la demande de Mme Laetitia MIROUZE dans le cadre d'un service civique.

**Informations :**

1. Restauration tableaux église Vic
2. Horaire ouverture mairie
3. Location appartement Valier
4. Demande prolongation mise à disposition bâtiment colonie par l'association "Ça tourne en Bon".

## 1. Adoption des procès-verbaux des 06 juin et 11 septembre 2017

Mme le Maire informe le conseil que le compte rendu de la séance du 06 juin sera remis à la prochaine séance. Elle demande aux membres s'il y a des observations sur le compte rendu du 11 septembre 2017.

Aucune observation n'est formulée.

Mme le Maire met au vote l'adoption du procès-verbal du 11 septembre 2017 et le report du PV du 06 juin 2017.

Votants : 9	Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	----------	------------	----------------

## 2. Décision modificative n°5

Mme le Maire présente la décision modificative et explique au conseil que les crédits du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	28000.00	
63512	Taxes foncières	-2300.00	
6411	Personnel titulaire	-10000.00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	-4200.00	
6541	Créances admises en non-valeur	-2000.00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	500.00	
7478	Participat° Autres organismes		10000.00
<b>TOTAL :</b>		<b>10000.00</b>	<b>10000.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2128	Autres agencements et aménagements	4650.00	
2313	Constructions	26000.00	
2316	Restauration collections, oeuvres d'art	-2650.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		28000.00
<b>TOTAL :</b>		<b>28000.00</b>	<b>28000.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>38000.00</b>	<b>38000.00</b>

Mme le Maire demande s'il y a des avis sur cette décision modificative.

Votants : 9	Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	----------	------------	----------------

### 3. Décision du conseil municipal sur la prise des nouvelles compétences optionnelles par la Communauté de communes Couserans Pyrénées.

Mme le Maire fait part aux membres du courrier reçu par Monsieur le Président de la Communauté de Communes Couserans Pyrénées relative au transfert de compétences suivantes :

- Eau et assainissement
- Maisons de services au public.

Madame le Maire rappelle aux membres que la compétence eau et assainissement a été transférée par la commune au SMDEA.

Mr Servat rajoute que ce transfert de compétence sera rendu obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Madame le Maire informe les membres que le transfert de ces compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2018 a été adopté en conseil communautaire du 7 septembre dernier.

Madame le Maire soumet ce vote.

Votants : 9	Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	----------	------------	----------------

### 4. Délibération visant la participation de la commune à l'expérimentation "Rézo Pouce"

Mme Le maire donne la parole à Monsieur De Méritens sur ce point à l'ordre du jour.

Il fait part aux membres que le PNR porte une expérimentation d'auto-stop organisé.

En effet, il a été observé que les horaires des transports en commun mis en place actuellement ne répondent pas toujours aux besoins.

Monsieur de Meritens indique que la mise en place de cette expérimentation permettra d'organiser les transports par auto stop sécurisé, contrôlé et organisé, totalement gratuit et réservé à des personnes majeures. En effet, une plateforme informatique est en place, un questionnaire est à remplir sur le site afin de pouvoir être enregistré sur le réseau et avoir un badge.

Le coût de l'opération s'élève à 7 000€, prit en charge par le PNR la 1<sup>ère</sup> année d'expérimentation, et sera ensuite pris en charge par la Communauté de Communes Couserans Pyrénées.

Le PNR demande aux communes qui souhaitent participer à cette expérimentation sur 1 an, de créer des aires de point de rencontre pour les membres du « rézo pouce ».

Le coût de ces dispositions adhérentes serait de l'ordre de 160€ par aire.

Le PNR se charge de la communication, de l'organisation, du suivi et de l'évaluation de cette expérimentation.

Ce dispositif concerne les cantons d'Oust, Massat, Lacourt, Eycheil, Saint-Girons.

Un débat est ouvert sur les modalités d'inscriptions sur ce réseau, des informations complémentaires seront disponibles lorsque l'expérimentation sera lancée.

Mr SERVAT précise que l'engagement de la commune dans ce projet porte sur le principe d'adhésion, et que les modalités d'installations de(s) aire (s) seront à définir ultérieurement.

Mme le Maire demande au conseil de passer au vote :

Votants : 9	Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	----------	------------	----------------

## 5. Ancien local Point info : demande de mise en location par l'association PPERMS

Mme le Maire donne la parole à Monsieur Servat sur ce point à l'ordre du jour.

Il fait part aux membres du conseil que l'association PPERMS souhaiterait louer un local afin d'y installer son siège social et un bureau.

Il rappelle que l'association siègeait à l'ancienne communauté de communes (Seix).

Monsieur Servat propose la location de l'ancien local de l'office de Tourisme.

Mme le Maire demande au conseil de convenir du montant du loyer.

Compte tenu des dépenses que cette location occasionnera à la commune (électricité, chauffage), un loyer de 300 € par an est proposé au conseil

Mme le Maire demande au conseil de passer au vote pour l'accord de mise en location.

Votants : 9	Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	----------	------------	----------------

## 6. Recrutement agents recenseurs

Mme le Maire donne la parole à Monsieur Faramond pour ce point à l'ordre du jour.

Mr FARAMOND annonce que cette année la commune doit réaliser le recensement, et qu'il faut recruter deux agents recenseurs.

Mme le Maire précise qu'une annonce sera déposée sur le site de Pôle emploi.

Mr SERVAT précise les dates du recensement, du 18 janvier au 17 février 2018.

Mme le Maire donne une précision sur la rémunération qui s'élève à un montant net 1 400 € plus les frais de déplacement qui s'élèvent à 200 €.

Mme le Maire demande au conseil de passer au vote.

Votants : 9	Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	----------	------------	----------------

## 7. Décision du conseil municipal sur la demande de Mme Laetitia MIROUZE dans le cadre d'un service civique.

Madame le Maire informe les membres de la demande de Madame Mirouze Laetitia, habitant à Soueix, dans le cadre d'un contrat civique

Elle rajoute que l'objectif de Madame Mirouze est de se former au CAP petite enfance.

Monsieur SERVAT informe le conseil que le contrat service civique représente un coût de 586 € par mois dont 106 € à la charge de la commune et 480 € à la charge de l'état.

Madame le Maire propose aux membres d'intégrer Madame Mirouze à l'école, sur un contrat de 26 heures par mois.

Elle indique le besoin de renfort sur les temps ALAE.

Votants : 9	Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	----------	------------	----------------

## Questions diverses :

1. Mr PUJOL demande la date de début de la coupe de bois prévue.  
Mme le Maire répond que cette coupe est prévue courant 2018.
2. Mme LELEU demande si les repas de la cantine sont toujours fournis par la maison de retraite St Joseph.  
Mme le Maire lui confirme que la fabrication de ces repas assurée par Elier (Ehpad St Joseph), mais qu'elle est en lien avec l'association CASTA sur de nouvelles propositions.

## Informations :

### **1. Restauration tableaux église Vic**

Monsieur DE MERITENS fait le point sur les travaux de restauration des tableaux.

- Le premier tableau a été restauré, remis en place dans l'église et payé (60 % de subvention dont 30 % de la DRAC, 20 % de la région et 10 % du département)
- Le deuxième tableau a également été restauré, remis en place avec les mêmes modalités de financement.
- Concernant le troisième tableau, et comme convenu avec Mme Chaboussou, directrice du Patrimoine, conservatrice déléguée des antiquités et objets d'art de l'Ariège, celui-ci sera intégré dans une nouvelle tranche de travaux, pour optimiser son subventionnement.

Monsieur de Meritens souligne l'aide financière apportée par la fondation Vic en Couserans pour la restauration de ces tableaux.

### **2. Horaire ouverture mairie**

Madame le Maire informe les membres que la mairie sera fermée au public le vendredi après-midi, pour permettre aux agents administratifs, pour des raisons d'organisation du travail. Cette fermeture est compensée par une ouverture de l'accueil mairie le mardi matin.

### **3. Location appartement Valier**

Madame le Maire informe les membres qu'un studio est mis à disposition des médecins remplaçants suite à l'agrandissement du Pôle de Santé des deux Vallées.

Le logement prévu par la commune d'Oust est de ce fait vacant.

Elle propose aux membres de reconduire cette location en meublé en fonction des demandes.

### **4. Demande de prolongation mise à disposition bâtiment colonie par l'association "Ça tourne en Bon"**

Mme le Maire rappelle au conseil que la commune avait mis à disposition, à titre gratuit, un local de la colonie du Garbet à l'association « ça tourne en bon », jusqu'à fin décembre.

Elle informe le conseil que cette association a fait un courrier de demande de prolongation de cette mise à disposition.

Les membres du conseil ne voient aucun avancement dans ce projet, et décident de ne pas prolonger cette mise à disposition.

Fin de la séance à 22h 55

Le Maire  
N. Beuste







**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept et le onze septembre à 20 heures 00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme BEUSTE Nejma.

La séance est publique

Etaient présents :

M. DE MERITENS Richard

M. FARAMOND Richard

Mme. ANDREU-DOUGNAC Marie-Dominique

M. TROYES Jacques

Mme. LELEU Séverine

Mme FAUP Katia

M. SERVAT Jacques

M. PUJOL Julien

**Représenté** : JACOB Cyril représenté par LELEU Séverine

**Absents** : DENAT Xavier, FAUP Guillaume

**Date de la convocation** : le 05 septembre 2017

**Secrétaire de séance** : FAUP Katia

**Madame le Maire ouvre la séance à 20h13**

**Ordre du jour :**

1. Vacance poste adjoint au maire. Nomination d'un adjoint
2. Décision modificative n° 3/2017
3. Prise en charge déficit portage repas Ercé exercice 2016
4. Demande de subvention CAF (achat matériel ALAE)
5. Acquisition lame chasse-neige
6. Questions diverses

**Informations :**

- Proposition d'achat de Mme Mendizabal et Mr Fourcassié garage colonie Garbet
- Demande de mise à disposition (location ou vente) garage colonie Garbet par l'association ça tourne en bon
- Demande de mise à disposition (location ou vente) garage colonie Garbet en vue d'un projet de création de garage mécanique
- Travaux de voirie 2017
- Mouvement du personnel communal
- Réclamation Mr Henry pour nuisance sonore horloge de l'église
- Courrier au Département relatif à la sécurisation zones Vival/Ets Rozès et Al Pla

## 1. Vacance poste adjoint au maire. Nomination d'un adjoint

Mme le Maire rappelle la vacance d'un poste d'adjoint et propose la nomination d'un membre du conseil municipal à ce poste.

Mme le Maire explique les deux possibilités :

Soit :

- Le conseil nomme un nouvel adjoint au poste qui est vacant (poste de 2ème adjoint)

Soit :

- Le conseil vote la nomination d'un adjoint qui prendra automatiquement la 4<sup>ème</sup> place d'adjoint et les autres remonteront automatiquement dans l'ordre du tableau

Mme le Maire propose que l'adjoint nouvellement élu occupe le dernier rang des adjoints (4ème).

Mme le Maire demande qui se présente au poste d'adjoint.

Mr DE MERITENS Richard est le seul à se présenter.

Mr TROYES demande si le rang des adjoints est lié aux indemnités de fonction.

Mme le Maire lui répond que le versement de l'indemnité de fonction à un adjoint est conditionné par l'existence d'une délégation de fonctions donnée par le Maire. Le rang occupé n'a donc aucune incidence.

### **20h21 arrivée de Mr PUJOL Julien**

Mme le Maire lui fait part des éléments évoqués. Mr Pujol indique qu'il ne souhaite pas se présenter au poste d'adjoint.

Mme le Maire met au vote la nomination de Mr De Meritens au poste de 4<sup>ème</sup> adjoint (vote à bulletin secret).

<b>Votants : 10</b>	<b>Pour : 7</b>	<b>Contre : 2</b>	<b>Abstention : 1</b>
---------------------	-----------------	-------------------	-----------------------

## 2. Décision modificative n° 3/2017

Mme le Maire présente la décision modificative.

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
023 (042)	Virement à la section d'investissement	19 000.00	
7022	Produits services		19 000.00
<b>TOTAL :</b>		<b>19 000.00</b>	<b>19 000.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
1641	Emprunts en euros	50 000.00	
2128	Autres agencements et aménagements	9 500.00	
2313	Constructions	21 500.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		19 000.00
1323	Subv. non transf. Départements		12 000.00
1641	Emprunts en euros		50000.00
<b>TOTAL :</b>		<b>81 000.00</b>	<b>81 000.00</b>

Mme le Maire met au vote le point n° 2.

Votants : 10	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

### **3. Prise en charge déficit portage repas Ercé exercice 2016**

Mme le Maire indique aux membres qu'elle a reçu le montant de la participation de la commune au déficit du service portage de repas (Ehpad Ercé).

Elle indique que le déficit de cette activité s'élève à 2 834.64€ en 2016, et 1821 repas servis au total.

Elle précise que pour l'année 2016 il y eu 1821 repas servis, un déficit de 2 834.64 €

Cinq Oustois bénéficient du portage des repas soit 796 repas, ce qui représente 1 239.08 € de participation au déficit de l'EHPAD d'Ercé.

Mme le Maire demande s'il y a des questions concernant ce point à l'ordre du jour.

Mme ANDREU-DOUGNAC demande s'il y a moins de personne bénéficiant du portage des repas en 2017 qu'en 2016.

Mme le Maire répond qu'elle n'a pas encore les éléments de 2016, l'année n'étant pas terminée.

Elle rappelle que ce service est aujourd'hui assuré par l'Ehpad de Saint Lizier.

Mme le Maire met au vote la prise en charge du déficit de l'année 2016.

Votants : 10	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

### **4. Demande de subvention CAF (achat matériel ALAE)**

Mme Le maire indique d'un besoin en équipement pour l'ALAE est nécessaire, pour un montant estimé à 2202.20 €.

Elle informe les membres que cet acquisition peut être en partie financée par la CAF (entre 50 et 80%).

Afin de pouvoir demander cette participation à la CAF, elle demande l'avis du Conseil Municipal.

Mme le Maire demande aux membres l'autorisation de faire appel aux subventions de la CAF pour éventuels dossiers à venir, après consultation de la commission école.

Mme le Maire met au vote le point n° 3.

Votants : 10	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

### **5. Acquisition lame chasse-neige**

Mme le Maire demande à Mr PUJOL de présenter ce point à l'ordre du jour.

Mr Pujol décrit techniquement la lame chasse-neige demandée et explique que c'est une lame conçue pour pouvoir déneiger les routes même lorsqu'il n'y a pas beaucoup de neige et donc éviter de les abîmer.

Mme le Maire indique le prix qui est de 1 800 € HT.

Mr PUJOL confirme que le prix est convenable et surtout minime face aux travaux de voirie que la lame actuelle peut engendrer (chaussée abimée).

Mme le Maire met au vote l'achat de la lame chasse-neige.

Votants : 10	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

## Questions diverses :

1. Mr PUJOL demande la date de début de la coupe de bois prévue.  
Mme le Maire répond que cette coupe est prévue courant 2018.
2. Mme LELEU demande si les repas de la cantine sont toujours fournis par la maison de retraite St Joseph.  
Mme le Maire lui confirme que c'est toujours le cas.

## Informations :

1. Mme le Maire demande au conseil s'ils ont bien reçu la proposition d'achat de Mr Fourcassié Félix et Mme Mendizabal Lola concernant le garage de la colonie du Garbet. Le conseil confirme la réception de ce courrier.  
Mme le Maire indique que la commune a eu 3 propositions d'acquisition de ce garage :
  - Une proposition d'achat par Mr Fourcassié et Mme Mendizabal (Fablab) afin de pouvoir y installer une fraiseuse à commande numérique pour l'acier (matériel qui ne peut pas installer dans la longère à cause du bruit qu'elle peut engendrer, ce » qui est incompatible avec leur activité de formation.
  - Une proposition de location ou d'achat par l'association « Ça tourne en bon » afin de pouvoir commencer une activité commerciale
  - Une proposition de location par une personne en résidence secondaire à Oust ouvrir un garage de réparation de moto (déjà en activité sur Toulouse mais souhaite s'installer définitivement sur la commune).

Mme le Maire indique que ce point sera voté d'ici la fin de l'année 2017.

2. Mme le Maire demande à Mr SERVAT de faire le point sur les travaux de voiries qui ont commencé  
Mr SERVAT prend la parole et explique que les travaux ont commencé il y a 15 jours.
  - À Anilac la partie haute a été refaite, la partie basse (chemin qui va à Roume, Arriou) également
  - Au Plech, seulement la place été prévue puis les petites routes ont également été faites.Mr PUJOL intervient et explique que les petites routes n'avaient pas été prévus car les descentes d'eau de certaines habitations n'avait pas été faites et que par conséquent l'eau qui ruissèle sur la route abime le goudron.  
Mr SERVAT explique donc que les routes ont été finalement faite pour pas pénaliser les habitants qui avaient fait leur descente d'eau.  
Mr TROYES demande à Mr SERVAT les retours des habitants du Plech.  
Les travaux de voirie sur la route de Paloubart n'ont pas encore commencé.  
Mme le Maire demande où en sont les travaux de trottoirs à Roquemaurel.  
Mr SERVAT lui répond qu'avec le mauvais ils ne sont pas terminés.  
Mme LELEU demande ce qu'il va y avoir par-dessus le goudron.  
Mr SERVAT lui répond que ce sera donc soit de la sabline, soit des petits gravillons.
3. Mme le Maire propose ensuite de faire un point sur le personnel communal depuis la rentrée.  
Elle informe que :

- Mme BARASCUD Nadine, qui assurait la direction de l'ALAE, est en disponibilité pour convenance personnelle depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017. C'est donc Mme GUINGUAND Julie qui l'a remplacé et qui a pris ses fonctions 1 semaine avant la rentrée en tant que contractuel et a pris ces fonctions par mutation au 1<sup>er</sup> septembre 2017. Elle assure la direction de l'ALAE, tous les jours sauf le jeudi de 7h30 à 9h, renforce les temps scolaire le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h, est présente sur les temps repas à la cantine et assure aussi l'ALAE du soir de 16h30 à 18h30 du lundi au vendredi sauf le mercredi.

- Mme VIE Stacy a souhaité interrompre son contrat début Août pour déménagement et a donc quitté la région, et n'a pas été remplacé cet été car il n'y avait pas de besoin spécifique. Mme Vié assurait l'entretien des locaux tous les jours de l'école, l'accompagnement des enfants pendant le temps repas et pendant les activités du jeudi après-midi (NAP).

Mme Delort Dominique a pris le relais sur ces fonctions.

Melle DURAN Marion intervient également le jeudi après-midi sur les temps NAP pour renforcer l'équipe animation.

Mme le Maire informe que Mme Guinguand l'a contacté car deux soirs par semaine le nombre d'enfant de 16h30 à 18h30 à l'ALAE est trop élevé. Mme le Maire propose pour répondre aux besoins des parents de renforcer l'équipe avec Mme Delort.

4. Mme le Maire aborde la demande que Mr HENRY Julien a déposé auprès de la mairie qui consiste à faire cesser les sonneries civiles nocturnes c'est-à-dire le son des cloches de l'église de 22h à 7h car cela perturbe le sommeil de sa famille.  
Elle donne lecture du courrier de Mr Henry.  
Mr SERVAT et Mme ANDREU propose de faire un sondage auprès des habitants du village pour savoir s'ils veulent faire cesser les cloches ou bien les maintenir.  
Mr TROYES intervient et demande, dans le cas où la requête de Mr HENRY Julien serait acceptée, quel coût cela représenterait.  
Les membres du conseil décident de faire un sondage auprès de la population à ce sujet.
5. Mme le Maire donne la parole à Mr FARAMOND, qui informe que la commune a demandé une limitation de vitesse à 70km/h à partir de l'embranchement de Vic d'Oust, ainsi qu'un marquage au sol d'une ligne continu à partir de l'embranchement de Vic d'Oust et avec ligne mixte au niveau de la zone commerciale, c'est-à-dire pointillés tracé sens Oust-Kercabanac afin de permettre l'accès aux commerces.  
Mme FAUP demande si la commune ne peut pas agir également concernant les véhicules qui se garent le long de la route pour se rendre au Vival car c'est très dangereux pour les personnes qui sortent du parking (il n'y a donc aucune visibilité).  
Mme le Maire indique que la même demande a été faite concernant la route de « Al Pla ».
6. Mme le Maire annonce que l'audience prévue en septembre (affaire maison forestière) n'a pas pu avoir lieu, le juge n'étant pas présent à l'audience.

Mme le Maire remercie les membres et lève la séance à 21h50.

Le Maire  
N. Beuste





**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 09 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept et le neuf juin à 20 heures 30 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme BEUSTE Nejma.

La séance est publique

Etaient présents :

M. DE MERITENS Richard

M. FARAMOND Richard

Mme. ANDREU-DOUGNAC Marie-Dominique

M. TROYES Jacques

M. JACOB Cyrille

Mme. LELEU Séverine

Mme. FAUP Katia

M. SERVAT Jacques

M. PUJOL Julien

**Représentés:** Mr FAUP Guillaume représenté par Mr SERVAT Jacques

**Absents:** Mme. JALLAIS Cécile

**Excusés:** Mr DENAT Xavier,

**Date de la convocation :** le 02 Juin 2017

**Secrétaire de séance :** ANDREU-DOUGNAC  
Marie-Dominique

**Madame le Maire ouvre la séance à 21h**

**Ordre du jour :**

1. Achat bâtiment de la poste : positionnement du conseil municipal
2. Modification d'un poste permanent pour permettre le recrutement d'un agent non titulaire en cas de vacance temporaire d'emploi.
3. Création d'un poste Emploi avenir : agent technique
4. Budget primitif 2017 Camping de la côte
5. Décision Modificative N°2 Budget général
6. Location appartement n°1 rue Joseph Boué
7. Délibération de principe vente coupe de bois par l'ONF
8. Modification des statuts du SDE09

### **1. Achat bâtiment de la poste : positionnement du conseil municipal**

Mme le Maire rappelle aux membres du conseil que la commune accueille les services de l'APC (Agence Postale Communale) depuis juin 2016.

Elle informe les membres de la mise en vente du bâtiment de l'ancienne poste situé grand' rue à Oust, section C, parcelle n°246, par Poste immo.

Mme le Maire propose aux membres l'acquisition de ce bâtiment pour démolition dans le cadre d'un projet de restructuration urbaine et d'embellissement paysager.

Dans le cadre de ce projet d'utilité publique, Mme le Maire demande aux membres de se positionner sur la proposition d'acquisition de ce bâtiment au prix de 30 000.00 €, avec un paiement échelonné sur deux exercices.

Madame Leleu et Monsieur Jacob regrettent que la population ne soit pas invitée à donner son avis sur ce projet.

Madame le Maire précise que ce point à l'ordre du jour porte sur l'acquisition du bâtiment, et que la réflexion sur la destination sera menée à terme.

Mme le Maire demande au conseil de passer au vote

<b>Votants : 11</b>	<b>Pour : 9</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 2</b>
---------------------	-----------------	-------------------	-----------------------

### **2. Modification d'un poste permanent pour permettre le recrutement d'un agent non titulaire en cas de vacance temporaire d'emploi.**

Mme le Maire informe le conseil que Mme Barascud a demandé une mise en disponibilité pour convenances personnelles à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Mme Barascud occupant la place de directrice d'ALAE, Mme le Maire a donc informé le centre de gestion de la vacance du poste.

Elle explique au conseil qu'afin de pouvoir maintenir le temps d'ALAE, le service nécessite le recrutement d'un adjoint territorial d'animation à temps non complet à raison de 30h/35 ème annualisé.

Elle demande l'autorisation à avoir recours à un poste contractuel si l'intégration d'un agent titulaire n'était pas possible à cette date.

Mme le Maire demande au conseil de passer au vote

<b>Votants : 11</b>	<b>Pour : 11</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

### **3. Création d'un poste Emploi avenir : agent technique**

Mme le Maire rappelle les modalités d'un contrat d'avenir au conseil :

Mme le Maire propose au conseil de créer un poste Emploi avenir d'agent technique polyvalent, avec un contrat d'une durée de 36 mois, une durée hebdomadaire de travail de 35h et une rémunération au taux horaire du SMIC en vigueur.

Elle demande aux membres du conseil de l'autoriser à intervenir à la signature de cette convention.

Mme le Maire propose au conseil de passer au vote

<b>Votants : 11</b>	<b>Pour : 11</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

#### 4. Budget primitif 2017 Camping de la côte

Mme le Maire présente le budget primitif 2017 du camping de la Côte

	Dépenses	Recettes
Investissement	<b>12801.90</b>	<b>12801.90</b>
Fonctionnement	<b>13525.85</b>	<b>13525.85</b>
Total	<b>26327.75</b>	<b>26327.75</b>

Mme le Maire demande au conseil de passer au vote

<b>Votants : 11</b>	<b>Pour : 11</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

#### 5. Décision Modificative N°2 Budget général

Le Maire présente la décision modificative n° 2.

Cette décision modificative permet d'intégrer les recettes ci-dessous pour doter à hauteur des besoins les dépenses de construction (28 303 €).

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES RECETTES

TOTAL : 0.00 0.00

INVESTISSEMENT :

DEPENSES RECETTES

2313	Constructions	28303.00	
10222	FCTVA		1230.00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux		860.00
1323	Subv. non transf. Départements		645.00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.		550.00
1341	D.E.T.R. non transférable		24318.00
165	Dépôts et cautionnements reçus		700.00
TOTAL :		28303.00	28303.00
TOTAL :		28303.00	28303.00

Mme le Maire demande au conseil de passer au vote

<b>Votants : 11</b>	<b>Pour : 11</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

#### 6. Location appartement n°1 rue Joseph Boué

Mme le Maire informe le conseil que l'appartement n°1, rue Joseph Boué, est vacant.

Elle fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de réattribuer le logement en raison du départ du locataire.

Elle propose de rester sur les mêmes modalités pour la location, c'est-à-dire pour une durée de 3 ans, pour un loyer mensuel de 345.61€, charges en supplément, réindexé tous les ans selon l'indice de référence des loyers.

Elle demande l'autorisation aux membres de procéder à la location de cet appartement.

Mme le Maire demande au conseil de passer au vote

<b>Votants : 11</b>	<b>Pour : 11</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

#### 7. Délibération de principe vente coupe de bois par l'ONF.

Mme le Maire informe le conseil qu'une demande a été faite par l'ONF pour mettre en vente par appel d'offres des lots de bois sur la forêt communale du Mirabat.

Etant donné que les délais impartis ne coïncident pas avec une séance de conseil, pour inscrire sur le catalogue la vente les parcelles sélectionnées, Mme le maire propose de donner un accord de principe à l'ONF d'inscrire les lots sur le catalogue afin de pouvoir procéder à leur vente et lui laisse toute latitude pour fixer le prix de retrait au mieux des intérêts de la commune.

Mme le Maire demande au conseil de passer au vote

Votants : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

### 8. Modification des statuts du SDE09

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège réuni le 7 avril 2017 en assemblée générale s'est prononcé favorablement pour modifier les statuts du SDE09.

La modification statutaire proposée concerne principalement :

- Acter le nouveau périmètre du Syndicat suite à l'adhésion de 17 communautés de communes. Les nouveaux EPCI issus de la fusion de plusieurs communautés de communes se trouvent implicitement adhérents au SDE09 au 1er janvier 2017.
- Acter le SDE09 comme Syndicat mixte fermé à la carte en introduisant dans le cadre de compétence à la carte :
  - la distribution publique de chaleur et de froid
  - l'éclairage public travaux neufs et entretien dédié aux EPCI
- Préciser le cadre des activités annexes et complémentaires.
- Acter la représentation des EPCI au Syndicat par un délégué.
- Compléter l'article 10 qui évoque les recettes budgétaires du Syndicat au regard des modifications apportées notamment les fonds de concours.

Mme le Maire demande au conseil de passer au vote

Votants : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

HEURE DE FIN : 23h

Le Maire  
N. Beuste





**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 28 AVRIL 2017**

L'an deux mille dix-sept et le vingt-huit avril à 20 heures 30 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme. BEUSTE Nejma.

La séance est publique

Etaient présents :

M. DE MERITENS Richard

M. FARAMOND Richard

Mme. ANDREU-DOUGNAC Marie-Dominique

M. TROYES Jacques

Mme. LELEU Séverine

Mme FAUP Katia

M. SERVAT Jacques

**Représenté** : FAUP Guillaume par Mr SERVAT Jacques

**Absents** : PUJOL Julien, DENAT Xavier, JACOB Cyrille

**Date de la convocation** : le 23 janvier 2017

**Secrétaire de séance** : TROYES jacques

**Madame le Maire ouvre la séance à 21h20**

**Ordre du jour :**

1. Vote des 4 taxes 2017
2. Budget annexe Photovoltaïques
  - Vote du compte de gestion 2016 en qualité de compte financier
  - Affectation du résultat 2016
  - Vote BP 2017
3. Budget annexe camping municipal la côte
  - Vote du compte de gestion 2016 en qualité de compte financier
  - Affectation du résultat 2016
  - Vote BP 2017
4. Avancement de grade 2017 Catégorie C
  - Création du poste d'agent spécialisé principal des écoles maternelles 1 ère classe
5. Délibération modifiant les indemnités de fonction des membres du conseil municipal suivant le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24-1
6. Instruction du droit des sols
  - Convention d'adhésion de la commune au service départemental d'instruction des autorisations d'urbanisme (SDIAU)

Mme Le Maire demande de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- La délibération concernant la mise à disposition de la colonie du Garbet pour l'association « ça tourne en bon ».

- Une décision modificative pour le budget 2017 la première de l'année.

<b>Votants : 9</b>	<b>Pour : 9</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
--------------------	-----------------	-------------------	-----------------------

Mme le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont pu prendre connaissance du PV du précédent conseil, demande s'il y a des observations et propose de passer à l'adoption.

<b>Votants : 9</b>	<b>Pour : 9</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
--------------------	-----------------	-------------------	-----------------------

### **1. Vote des 4 taxes 2017**

Mme le Maire précise que les bases des 4 taxes ont été notifiées et précise qu'il y a eu une baisse des bases qui ont été imposées :

- Taxe d'habitation :

- Base de 2016 : 863 700
- Base de 2017 : 857 500
- Taux voté en 2016 : 14.92 %

- Foncier bâti :

- Base de 2016 : 585 000
- Base de 2017 : 593 100
- Taux voté en 2016 : 18.09 %

- Foncier non-bâti :

- Base de 2016 : 11 000
- Base de 2017 : 11 100
- Taux voté en 2016 : 122.89 %

- CFE :

- Base de 2016 : 71 000
- Base de 2017 : 68 900
- Taux voté en 2016 : 28.67 %

Mme le Maire rappelle que la commune c'était engagée à maintenir les taux pendant la durée de leur mandat.

Concernant les produits :

- Taxe d'habitation :
  - 2016 est de : 128 864 €
  - 2017 sera de : 127 939 €
- Foncier bâti :
  - 2016 est de : 105 827 €
  - 2017 sera de 107 292 €
- Foncier non bâti :
  - 2016 est de 13 518 €
  - 2017 sera de 13 641 €
- CFE :
  - 2016 est de : 20 356 €
  - 2017 sera de : 19 754 €

Donc un total des produits en 2016 de 268 565 € et avec un maintien à ces taux en 2017 on sera à un produit total de 268 626 €

Donc Mme le Maire met au vote le maintien des taux de 2016 pour 2017.

<b>Votants : 9</b>	<b>Pour : 9</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
--------------------	-----------------	-------------------	-----------------------

## **2. Budget annexe Photovoltaïques**

- **Vote du compte de gestion 2016 en qualité de compte financier et l'affectation du résultat 2016**

Mme LE MAIRE explique les dépenses, fonctionnement et investissement

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	117.58			9 952.91	117.58	9 952.91
Opérations exercice	3 549.87	18 177.00	10 550.38	10 205.86	14 100.25	28 382.86
Total	3 667.45	18 177.00	10 550.38	20 158.77	14 217.83	38 335.77
Résultat de clôture		14 509.55		9 608.39		24 117.94
Restes à réaliser						
Total cumulé		14 509.55		9 608.39		24 117.94
Résultat définitif		14 509.55		9 608.39		24 117.94

Mme le Maire propose de voté l'acceptation de ce compte de gestion 2016 et l'affectation de ce résultat excédentaire de 9 608.39 €

<b>Votants : 9</b>	<b>Pour : 9</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
--------------------	-----------------	-------------------	-----------------------

- **Vote BP 2017**

Mme le Maire laisse le conseil étudier le tableau du BP 2017, demande s'il y a des observations et propose de mettre au vote l'acceptation du BP 2017

	Dépenses	Recettes
Investissement	<b>23141.55</b>	<b>23141.55</b>
Fonctionnement	<b>19813.39</b>	<b>19813.39</b>
Total	<b>42954.94</b>	<b>42954.94</b>

<b>Votants : 9</b>	<b>Pour : 9</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
--------------------	-----------------	-------------------	-----------------------

### **3. Budget annexe camping municipal la côte**

- **Vote du compte de gestion 2016 en qualité de compte financier et l'affectation du résultat 2016**

Mme LE MAIRE explique les dépenses, fonctionnement et investissement

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	7 987.54				7 987.54	
Opérations exercice	8 289.60	18 986.04	11 809.80	11 002.95	20 099.40	29 988.99
Total	16 277.14	18 986.04	11 809.80	11 002.95	28 086.94	29 988.99
Résultat de clôture		2 708.90	806.85			1 902.05
Restes à réaliser						
Total cumulé		2 708.90	806.85			1 902.05
Résultat définitif		2 708.90	806.85			1 902.05

Mme le Maire propose de voter l'acceptation de ce compte de gestion 2016 et l'affectation de ce résultat déficitaire de - 806.85 €

<b>Votants : 9</b>	<b>Pour : 9</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
--------------------	-----------------	-------------------	-----------------------

- **Vote BP 2017**

Mme le Maire étudie avec le conseil le tableau

Mr SERVAT trouve une erreur sur celui-ci

Mme le Maire propose de mettre au vote le report du vote du BP 2017 au prochain conseil afin de contrôler cette erreur.

<b>Votants : 9</b>	<b>Pour : 9</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
--------------------	-----------------	-------------------	-----------------------

#### **4. Avancement de grade 2017 Catégorie C**

- **Création du poste d'agent spécialisé principal des écoles maternelles 1 ère classe**

Mme le Maire explique que Mme Servat Christine bénéficie grâce à l'avis du CAP d'un avancement de grade, donc qui passera Agent Spécialisé Principal des Ecoles maternelle 1<sup>re</sup> classe à temps non complet puisqu'elle est à 30h/ semaine annualisé. Ce changement de grade pourra être effectif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 mais il faut créer l'emploi au tableau des emplois.

Etant donné que ce n'est voté qu'aujourd'hui ça pourra être effectif qu'au 1<sup>er</sup> mai 2017.

Mme le Maire propose de mettre au vote l'avancement de grade de Mme Servat Christine

Votants : 9	Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	----------	------------	----------------

#### **5. Délibération modifiant les indemnités de fonction des membres du conseil municipal suivant le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24-1**

Mme le Maire explique que pour les communes de plus de 500 habitants, la commune est sur un taux maximal au niveau de l'indemnité de fonction (ce qui est obligatoire).

Elle explique que désormais c'est une nouvelle détermination qui est fixé à 8.25% (taux inchangé) de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Pour Mme le Maire : 31% de l'indice brut ; indemnité de : 1192.64€ brut

Pour le 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> adjoint : 8.25% ; indemnité 317.40€ brut

Mme le Maire met au vote la modification des indemnités de fonction des membres du conseil municipal

Votants : 9	Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	----------	------------	----------------

#### **6. Instruction du droit des sols**

- **Convention d'adhésion de la commune au service départemental d'instruction des autorisations d'urbanisme (SDIAU)**

Mme le Maire explique que les dossiers de la commune des droits du sol étaient étudiés à Saint-Girons par les services de l'Etat, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 les services de l'Etat n'assureront plus l'instruction de ces dossiers, donc la commune passera par le département

Mr SERVAT demande quel en sera les conséquences si la commune ne passait pas par le département

Mme le Maire lui explique que la commune ne bénéficierait plus d'aide pour instruire les dossiers

Mme FAUP demande qu'est-ce que les droits des sols

Mme le Maire lui explique que c'est tous les dépôts de permis ... .

Mme le Maire explique que c'est donc le SDIAU du conseil départemental qui instruira ces dossiers si la commune conventionne avec eux car le transfert ne se fait pas automatiquement et celui-ci a un coût annuel de 973.92€ pour la commune d'OUST.

Mme le Maire propose de mettre au vote l'acceptation de la convention d'adhésion de la commune au SDIAU

Votants : 9	Pour : 8	Contre : 1 (Mr Servat)	Abstention : 0
-------------	----------	------------------------	----------------

## Point rajouté :

### 1. Une décision modificative pour le budget 2017 la première de l'année.

Mme le Maire précise que la commune a voté le budget au mois de Mars en reprenant les mêmes chiffres au niveau des dotations que l'année dernière. Ayant reçu les notifications pour les dotations de 2017 il faut procéder à une modification afin de régulariser le budget voté.

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	35890.00	
7411	Dotation forfaitaire		-7318.00
74121	Dotation de solidarité rurale		43157.00
74127	Dotation nationale de péréquation		-16.00
742	Dot. aux élus locaux		67.00
<b>TOTAL :</b>		<b>35890.00</b>	<b>35890.00</b>

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2128	Autres agencements et aménagements	1000.00	
2313	Constructions	31890.00	
2313 - 41	Constructions	3000.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		35890.00
<b>TOTAL :</b>		<b>35890.00</b>	<b>35890.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>71780.00</b>	<b>71780.00</b>

Mme le Maire propose de mettre au vote cette modification

<b>Votants : 9</b>	<b>Pour : 9</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
--------------------	-----------------	-------------------	-----------------------

### 2. Délibération concernant la mise à disposition une partie de la colonie du Garbet pour l'association « ça tourne en bon ».

Après avoir pris en compte l'avis des conseillers Mme le Maire s'assure que c'est bien un prêt et non une location ce que le conseil confirme et met au clair les closes de la convention :

1. Nettoyer le local avant leur installation ;
2. Occuper les lieux uniquement pour l'usage **de stockage de matériel** reconnaissant n'avoir aucun droit à la propriété commerciale sur les lieux ci-dessus désignés ;
3. Stocker seulement l'équivalent deux ou trois Bennes de matériels;
4. Vider entièrement le local si l'association à l'issue.
5. De ne pouvoir faire aucun changement de distribution de peinture, aucun percement de mur, ni aucune démolition sans le consentement écrit du Bailleur. Tous embellissements et améliorations faits par le Preneur resteront à son départ la propriété du Bailleur, sans indemnité
6. D'occuper les lieux personnellement. De ne pouvoir en aucun cas céder même gratuitement son droit à la présente occupation ;
7. Ne faire aucune réclamation contre le Bailleur pour cause d'humidité ou de dégâts des eaux sachant que la zone occupée est inondable;
8. De ne rendre en aucun cas le Bailleur pour responsable en cas de vol ou d'incendie dans les lieux occupés ;
9. Le Preneur déclare connaître le fonctionnement de tous les services et appareils des lieux occupés. Il reconnaît les prendre en bon état de fonctionnement et s'engage à les entretenir et à les rendre tels à la fin de la présente convention. Il se rend responsable de tous accidents qui pourraient arriver par leur usage.

10. Il sera tenu de rembourser au Bailleur le montant des réparations qui lui seraient notoirement imputables.

Mme le Maire propose de mettre au vote la délibération concernant la mise à disposition d'une partie de la colonie du Garbet.

Votants : 9	Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	----------	------------	----------------

### **Questions diverses :**

**1.** Mme LE MAIRE demande si il y a des questions diverses.

Mme LELEU demande, en rapport avec l'accident du dimanche 23 avril 2017 devant le magasin « VIVAL », serait-il possible qu'il y ai une réflexion de la part de la mairie à ce sujet.

Mr SERVAT et Mr TROYES précise que ça dépend de la DDE,

Mr FARAMOND précise que normalement il avait été prévu qu'il n'y ai pas de sortie directe sur la départementale et que la sortie se faisait par l'arrière du magasin (roquemaurel)

Mme LELEU se demande s'il ne serait pas possible à la commune de faire avancer le panneau OUST ou de faire mettre un panneau a 70km/h

Mme le Maire propose de faire un courrier en raison des nombreux accidents qui ont eu lieu au niveau de cette sortie sur la départementale

Mr TROYES affirme que la commune a le droit et le devoir de signaler qu'il y a un danger au niveau de cette intersection, mais qu'il existe des autorités compétentes pour amener des solutions à ce genre de problèmes.

Mme le Maire affirme qu'elle est tout à fait d'accord avec ce point de vue et cette proposition de faire un courrier de signalement.

**2.** Mr TROYES informe le conseil qu'il a appelé le SMDEA pour demander pourquoi certaines habitations avaient l'eau imbuvable au goût.

Le SMDEA lui a répondu que la turpitude des eaux avait fortement dégradé la source de saint Christo. Donc aucune réponse concluante de leur part.

**3.** Mme le Maire a quelques informations à transmettre aux conseillers :

#### **- Le projet : transfert de pharmacie**

Mme le Maire leur annonce que la commune a reçu de l'ARS une notification de refus de transfert. Elle précise que lors de la première réunion en 2014, l'ARS avait informé que si la commune faisait le nécessaire au niveau du PLU, qu'un permis de construire puisse être accepté... ils ne s'opposeraient pas à ce transfert de pharmacie ; entre temps, le bureau de l'ARS ayant changé, malgré les délibérations faites par la commune d'OUST et de SEIX, elle notifie un refus. Il faut attendre des dérogations par ordonnance.

Mr TROYES en accord avec Mme le Maire, serait d'avis de refuser cette notification et de continuer à travailler afin que la pharmacie puisse enfin ouvrir un jour sur la commune d'Oust.

Mr TROYES propose que tous les maires des cantons voisins se manifestent afin que la pharmacie ne soit pas délocalisée plus loin.

#### **- L'affaire de la maison forestière**

Mme le Maire informe les conseillers que le bail prenait fin le 31 mars 2017, et que donc les locataires occupaient toujours les lieux sans droit au 1<sup>er</sup> avril 2017, donc une procédure d'expulsion a été engagée.

### **- L'affaire du Camion en stationnement permanent à Roquemaurel**

Mme le Maire informe que la commune avait confié cette mission au Pnr, ils ont commencé à engagé les démarches mais pour pouvoir les continuer il leur fallait une attestation de la gendarmerie pour témoigner que le véhicule était une épave. Néanmoins la gendarmerie c'est déplacée mais n'a pas déclaré le véhicule épave, donc cette affaire n'a pas pu aboutir pour le moment.

### **- L'affaire d'assainissement avec Mr Jacob et Mme Bernère**

Mme le Maire informe que pour ce contentieux, la mairie a été reconnue fautive au cinquième donc sur les quinze mille euros demandais Mr Jacob et Mme Bernere, 1000 € a été retenue par le tribunal car ils considèrent que la mairie n'est pas seule fautive.

Mme le Maire informe que la commune a un délai de 2 mois pour faire appel donc demande aux membres du conseil leur avis, à l'unanimité les conseillers ne veulent pas faire appel.

Mme le Maire propose de mettre au vote le fait de faire appel

<b>Votants : 9</b>	<b>Pour : 0</b>	<b>Contre : 9</b>	<b>Abstention : 0</b>
--------------------	-----------------	-------------------	-----------------------

### **- Visite du CHSCT**

Mme le Maire rappelle que lors du dernier conseil elle avait informé le conseil que la commune avait eu une visite du CHSCT, qu'elle leur avait expliqué comment ces derniers c'était présenté à leur arrivée ... . Suite à cette visite la commune a reçu un mail disant que Mme le Maire avait caché des informations sur la nature de la visite du CHSCT.

Mr DE MERITENS demande qui était l'expéditeur de ce mail

Mme le Maire lui répond que c'est Mr Jacob

Elle poursuit donc en expliquant qu'elle s'est rapprochée du CHSCT pour avoir confirmation de la nature de cette visite, elle lit le mail qui confirme les informations donnée au précédent conseil, c'est-à-dire que : « la visite a été présentée comme une visite de CHSCT classique, périodique en référence à l'article 40 du décret 85.603 du 10 juin 1985 ».

### **- Demande de subvention de l'école**

Mme le Maire explique que l'école a besoin de la subvention afin de pouvoir payer le bus pour le voyage de fin d'année donc elle demande aux conseillers concernés (Mr FARAMOND, Mme LELEU et Mme FAUP) que les subventions soit traitées avant fin mai.

**Fin de séance : 23h00**

## Parole aux Oustois :

Le 28 Mai 2017

Ouverture de Séance : 20h45

Nombres d'Oustois : 2

### Présentation de l'association : « Ça tourne en bon »

Mme le Maire explique tout d'abord que plusieurs rencontres auparavant ont eu lieu avec les représentants de l'association et invite les personnes présentes à présenter leur projet et les remercie de leurs présences.

Mme ??? (Représentante de l'association) commence la présentation en expliquant que l'association a été créée il y a 3 ans, que son but est de réduire au maximum les déchets. Elle précise qu'il y a, aujourd'hui, entre 60 et 70 adhérents.

En tant que membre actif ils ont plusieurs missions :

- La Gratifieria (marché gratuit) action menée tous les semestres
- Un groupement d'achat s'est mis en place
- Un système d'échange de service local
- Une soupe populaire (Récupération d'inventures de fruits et légumes sur différentes manifestations qui sont ensuite proposés à prix libre)

Et notamment leur projet le plus important : LA RESSOURCERIE

### Qu'est-ce qu'une ressourcerie ?

Endroit où une collecte est faite de tous les objets que les gens veulent se séparer, dont ils n'ont plus usage pour ensuite les récupérer afin de les remettre en état de fonctionnement pour, par la suite, les vendre à bas prix, créer des emplois et favoriser les personnes aux faibles revenus.

Mme ?? 2<sup>ème</sup> explique que cette ressourcerie a donc aussi pour but de diminuer les déchets. En effet, en accord avec le SICTOM, ces derniers leur ont mis à disposition un container au sein de la déchetterie d'Oust afin qu'ils puissent évaluer tout ce qui était récupérable et réutilisable dans les déchets jetés par la population. En 1 semaine un container entier s'est rempli. Elle précise que l'association a reçu un accueil plus que favorable par la population qui a fréquenté la déchetterie durant cette période.

Mme 1<sup>ère</sup> explique qu'un local leur a été prêté gracieusement mais celui-ci est trop petit et les déchets récupérés durant cette semaine à la déchetterie sont toujours dans le container car ils ne rentrent pas dans le local.

Mme 1 demande donc au conseil municipal s'il leur serait possible de leur prêter une partie de la colonie du Garbet afin d'entreposer le matériel récupéré,

Mme 2 précise que le temps que la ressourcerie ouvre ils souhaiteraient commencer à stocker du matériel afin d'avoir assez de matériel lors de l'ouverture.

Mr SERVAT demande si la semaine Test va se renouveler

Mme 2 le lui confirme et lui précise que l'association va essayer d'en faire une à Biert également.

Mr TROYES demande si l'association récupère toutes sortes d'objets (téléphones, électroménagers, meubles,...)

Mme 2 lui explique qu'elle récupère les objets qui peuvent être revendus donc effectivement des meubles, de la vaisselle, des objets qui font partie du patrimoine... .

Elle explique ensuite que pour l'instant ils ne récupèrent que l'électroménager en état de marche car ils n'ont pas d'atelier ne peuvent donc pas les réparer, elle informe ensuite qu'ils ont une « personne ressource » au sein de l'association qui est spécialiste dans la réparation de tout ce qui est électronique.

Mme 1 précise que le but est aussi qu'il y ai des bénévoles qui viennent partager leur savoir ... afin de réparer les objets récupérés.

Mme 2 profite d'aborder ce sujet en expliquant que l'association souhaiterait développé grâce à cette ressourcerie des ateliers pour réparer les objets ... .

Mr DE MERITENS demande confirmation quant aux intentions d'exploitation du bâtiment.

Mme 2 lui confirme que c'est seulement pour stocker les objets le temps de trouver un local pour y effectuer la vente.

Mr DE MERITENS demande dans un délai de combien de temps le magasin de la ressourcerie va pouvoir ouvrir ces portes

Mme 2 lui explique qu'elle ne peut pas répondre à cette question précisément mais qu'elle espère le plus tôt possible

Mr DE MERITENS trouve très honorable de créer cette association... mais émet ces craintes quant au fait que si la ressourcerie n'ouvre jamais ces portes que faire de tout le matériel récupéré et stocké auparavant

L'association s'engage à vider les locaux dans le cas où la ressourcerie ne pourra pas débiter.

Le conseil municipal leur conseille également de prendre contact avec le propriétaire du « bocard » (ancienne fabrication de pierre à faux et de boîtes à camembert).

Mr SERVAT explique à l'association que l'aile désirée par l'association est classée en zone inondable, et que l'assurance de la commune pour la colonie n'assure pas le matériel présent à l'intérieur de cette aile.

Mme 2 demande au conseil si leur projet les intéressent, et leur point de vue.

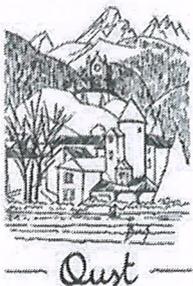
Mr SERVAT affirme que c'est un bon projet, qu'à terme ce sont des structures qui se construiront partout

Mr Troyes demande à l'association si elle fonctionne qu'avec du bénévolat

Celle-ci lui répond que pour l'instant oui, le temps de démarrer l'activité, mais que par la suite ça va créer de l'emploi, des formations ...

Mr SERVAT propose étant donné que c'est un projet intercommunal, de faire une réunion qui regroupera la communauté des communes, le Pnr, SICTOM...

D'un commun accord l'association et le conseil municipal trouve un terrain d'entente en élaborant des conditions pour la mise à disposition des locaux de la colonie du Garbet (précédemment cité).



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 10 MARS 2017**

L'an deux mille dix-sept et le dix mars à 20 heures 30 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme BEUSTE Nejma.

La séance est publique

Etaient présents :

M. DE MERITENS Richard

M. FARAMOND Richard

Mme. ANDREU-DOUGNAC Marie-Dominique

M. TROYES Jacques

Mr. JACOB Cyrille

Mme. LELEU Séverine

M. PUJOL Julien

M. SERVAT Jacques

Mme. FAUP Katia

**Représenté** : FAUP Guillaume (représenté par FARAMOND Richard)

**Absents** : DENAT Xavier,

**Date de la convocation** : le 06 mars 2017

**Secrétaire de séance** : ANDREU-DOUGNAC  
Marie-Dominique

**Madame le Maire ouvre la séance à 20h50**

(Pas d'Oustois présent)

**Ordre du jour** :

1. Adoption du compte rendu de la séance du 27/01/2017
2. Budget général commune :
  - Approbation du compte de gestion 2016
  - Vote du compte administratif 2016
  - Vote du budget primitif 2017
3. Demande subvention FDAL 2017
4. Demande achat bois par Mr. SERVAT Patrice
5. Questions diverses

Mme le Maire demande l'autorisation au conseil de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Autorisation de mise en location de deux appartements

Mme le Maire explique que deux appartements appartenant à la commune vont se libérer.

Un, rue Joseph Boué et un, rue du presbytère.

- demande d'autorisation pour avance de trésorerie sur les subventions notifiées (Crédit Agricole)

Mme le Maire explique que nous avons reçu les notifications concernant l'attribution des subventions 2016 mais que nous ne les avons toujours pas perçues.

Elle précise que ces deux points seront vus en fin de séance.

Mme le Maire demande de passer au vote pour le rajout de ces deux points à l'ordre du jour

<b>Votants : 11</b>	<b>Pour : 11</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

## **1. Adoption du compte rendu de la séance du 27.01.17**

Mme le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont pu prendre connaissance du précédent compte rendu et s'il y a des modifications à apporter.

Mme LELEU demande une modification du point 4 : création du poste d'adjoint administratif à TNC.

« Mme LELEU se questionne sur l'intérêt de la création d'un nouveau poste administratif car l'emploi avenir était prévu pour le remplacement de Mme BRU ».

Mme LELEU indique qu'elle ne remet pas en question la création du poste, sa question portait uniquement sur le fait qu'un emploi avenir avait été créée à temps plein pour assurer le remplacement, à terme, du départ à la retraite, et qu'elle avait obtenu les explications nécessaires dans la réponse de Mme Le Maire (l'agent en contrat avenir peut être amené à assurer des remplacements à l'école).

Mme le Maire demande de passer au vote pour adopter ce compte rendu

<b>Votants : 11</b>	<b>Pour : 11</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

## **2. Budget général de la commune**

- **Approbation du compte de gestion 2016**

Mme le Maire propose d'aborder uniquement le budget principal de la commune et précise que les budgets du camping et du photovoltaïque seront abordés au prochain conseil.

Elle affirme que la commune a bien reçu le compte de gestion de la part de Mme CHOLEY, trésorière de la commune, et informe que les écritures comptables de la trésorerie sont conformes à celles du compte administratif.

Après en avoir délibéré

Mme le Maire propose de passer au vote pour l'approbation du compte de gestion 2016 :

<b>Votants : 11</b>	<b>Pour : 11</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

- **Vote du compte administratif 2016**

Mme le Maire donne la parole à Mr FARAMOND pour présenter le compte administratif 2016 conforme au compte de gestion 2016 dressé par le comptable.

Mr FARAMOND indique le résultat de l'exercice qui fait apparaître :

Pour la section de fonctionnement : un résultat excédentaire de 184 321.92€ (sans le report de l'année précédente).

Pour la section d'investissement : un résultat déficitaire - 96 805.58€ (sans le report de l'année précédente).

Mr FARAMOND présente le compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	78 392.45			637.60	78 392.45	637.60
Opérations exercice	356 113.38	259 307.53	585 751.83	770 073.75	941 865.21	1 029 381.28
<b>Total</b>	<b>434 505.83</b>	<b>259 307.53</b>	<b>585 751.83</b>	<b>770 711.35</b>	<b>1 020 257.66</b>	<b>1 030 018.88</b>
Résultat de clôture	175 198.30			184 959.52		9 761.12
Restes à réaliser	41 062.25	64 944.00			41 062.25	64 944.00
<b>Total cumulé</b>	<b>2 18 280.55</b>	<b>64 944.00</b>		<b>184 959.52</b>	<b>41 062.25</b>	<b>74 705.12</b>
Résultat définitif	151 316.55			184 959.52		33 642.97

Madame le Maire quitte la séance pour ce vote. Le compte administratif est soumis au vote du conseil municipal, sous la présidence de Mr FARAMOND, 1<sup>er</sup> adjoint.

<b>Votants : 10</b>	<b>Pour : 10</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

- **Vote du budget primitif 2017**

Madame le Maire indique que ce budget primitif n'intègre pas les dotations 2017, celle-ci n'étant à ce jour pas notifiées (reprise des montants des dotations 2016). Mme le Maire propose de laisser un temps aux conseillers pour qu'ils puissent prendre connaissance du budget.

	Dépenses	Recettes
Investissement	373 719.52 €	373 719.52 €
Fonctionnement	740 584 €	740 584 €
<b>Total</b>	<b>1 114 303.52 €</b>	<b>1 114 303.52 €</b>

Mme le Maire propose de passer au vote pour l'approbation du budget primitif 2017.

<b>Votants : 11</b>	<b>Pour : 11</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

### **3. Demande subvention FDAL**

Mme le Maire propose de présenter deux dossiers FDAL et sur le même montant que l'année dernière (12 000 €) avec un financement à 25 % pour l'achat du tractopelle (4 000 €) et de demander un complément (8 000 €) sur le devis voirie, qui s'élève à 97 272 € HT.

Mme le Maire demande l'autorisation de déposer ces deux dossiers pour la subvention du FDAL  
Elle propose de passer au vote pour ce dossier.

<b>Votants : 11</b>	<b>Pour : 11</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

#### **4. Demande achat parcelle par Mr SERVAT Patrice**

Mme le Maire donne la parole à Mr SERVAT jacques

Il précise que l'année dernière la commune avait vendu des parcelles à Mr Servat Patrice (parcelles  
Que l'ONF avait mises aux enchères sans trouver d'acheteur).

L'acquisition d'une parcelle supplémentaire permettrait à Mr Servat d'accéder aux parcelles vendues  
l'année dernière.

Mr Servat Patrice fait donc une proposition d'achat a 1200€ (134 m3)

Mme le Maire demande l'autorisation de vendre cette parcelle à Mr Servat Patrice  
Elle propose de passer au vote pour ce dossier.

<b>Votants : 11</b>	<b>Pour : 11</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

#### **5. Demande de mise en location de logements**

Mme le Maire explique que deux appartements vont être vacant .Elle demande donc l'autorisation de  
remettre en location ces deux appartements, un rue Saint Joseph et l'autre rue du presbytère.

Mr TROYES demande s'il n'y a pas de travaux de rafraîchissement à faire dedans

Mme le Maire indique que ces appartements sont fonctionnels.

Mme le Maire propose de passer au vote pour la remise en location de ces deux appartements.

<b>Votants : 11</b>	<b>Pour : 11</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

## 6. Demande d'autorisation pour avance subvention au Crédit Agricole

Mme le Maire propose une avance sur trésorerie de 50 000 € avec un taux fixe à 1.60 % et des intérêts trimestriels à 200 € auprès du Crédit Agricole en attente de recevoir les subventions de la DETR, de la Région.

Mme le Maire demande l'autorisation pour effectuer cette avance de trésorerie

Elle propose de passer au vote

<b>Votants : 11</b>	<b>Pour : 11</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

### Questions diverses :

- Mr TROYES demande où en est le dossier de la maison forestière

Mme le Maire l'informe que le bail se termine le 31 mars 2017 et que pour le moment il n'y a pas de proposition d'achat.

- Mme le Maire informe le conseil que le CHSCT (Comité d'Hygiène Sécurité et de Condition de Travail) est venu le 16 février 2017 pour visiter les locaux, rencontrer les agents présents ce jour-là.

Une autre visite sera programmée pour rencontrer les agents de l'école, absents pendant les vacances scolaires.

- Mme le Maire informe le conseil qu'une demande de rétrocession de parcelle a été faite par des habitants d'Anilac, Mr et Mme Vizentin.

Mr SERVAT explique qu'entre chez eux et leur voisin il y avait un chemin vicinal qui passait autrefois, qui fait 1m de large, et qui, depuis deux mandatures, est devenue une impasse. Etant donné que ce sont ces personnes-là qui l'entretiennent ne serait-il pas mieux de leur céder ce chemin de 45 m2 dans les mêmes conditions que Mr Jallais.

Mme LELEU s'interroge sur le fait que le voisin peut le vouloir également

Mr SERVAT et Mme le Maire indique qu'avant toute vente le voisinage sera consulté.

- Mr SERVAT souhaite aborder le sujet du Tour de Fance et donne la parole à Mr TROYES

Celui-ci explique qu'OUST a été élu village relais et que sa consiste à ce que le Tour de France va recevoir dans la journée 150 VIP sur l'ancien terrain de foot.

Mme LELEU lui demande ce que sa peut apporter au village

Mr TROYES répond qu'un tel évènement ne peut que valoriser notre village.

- Mme le Maire précise que Mr DE MERITENS et Mr SERVAT sont allés chercher le tableau qui avait été rénové et vont aller chercher le second car un transport de tableau coûte à la commune 1 200 €

Mr DE MERITENS en profite pour soulever le problème d'éclairage des tableaux dans l'église de Vic.

- Mme le Maire informe le conseil qu'il y aura peut-être une prolongation de l'occupation des locaux du Valier par l'association CASTA.

- Mme le Maire informe les membres que la MJC fête ses 50 ans fin avril et que l'association fait appel à toute personne possédant des photos, témoignages.....

- Mme le Maire aborde le sujet de la « Ressourcerie » et informe le conseil que l'association « ça tourne en bon » recherche un terrain ou un bâtiment assez grand pour pouvoir entreposer des objets volumineux.

- Mme le Maire propose, pour l'ALAE, d'installer une tablette pour remplacer tous les supports papier (saisie des effectifs....)

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, ainsi que toutes les questions diverses, Mme le Maire lève la séance à 22h45.

Le maire

N. Beuste

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'N. Beuste', written in a cursive style.



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 27 JANVIER 2017**

L'an deux mille dix-sept et le vingt-sept janvier à 20 heures 30 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme. BEUSTE Nejma.

La séance est publique

Etaient présents :

M. DE MERITENS Richard

M. FARAMOND Richard

Mme. ANDREU-DOUGNAC Marie-Dominique

M. TROYES Jacques

Mme. LELEU Séverine

M. PUJOL Julien

M. SERVAT Jacques

**Représenté** : JACOB Cyrille (représenté par LELEU Séverine)

**Absents** : FAUP Guillaume, DENAT Xavier, FAUP Katia

**Date de la convocation** : le 23 janvier 2017

**Secrétaire de séance** : ANDREU-DOUGNAC  
Marie-Dominique

**Madame le Maire ouvre la séance à 21h00**

**Ordre du jour :**

1. Demande de subventions DETR
2. Mandatement du ¼ des investissements
3. Indemnité perceptrice
4. Création du poste d'adjoint administratif à TNC
5. Mise à jour du tableau des emplois
6. Transfert de compétence PLU à l'EPCI
7. Location cuisine du Valier : tarif
8. Avenant à la convention avec le SSST du CDG09
9. Programme ONF 2017
10. Cession de parcelles chemin de la Vigne
11. Indemnité de gardiennage des églises
12. Questions diverses

## 1. Demande de subventions DETR

Madame LE MAIRE explique que pour prétendre aux subventions DETR il faut que les dossiers soient déposés à la sous-préfecture au plus tard le 31 janvier 2017.

Elle informe que Mr PUJOL Julien accompagné de Koslowski Jérôme, agent technique, ont fait le tour des voiries communales.

Elle donne la parole à Mr Pujol qui donne des renseignements sur l'état de chaque voirie :

- ARRIOU ET ROUME

Mr PUJOL signale un affaissement de la voirie, et propose de faire soit un soutènement soit arracher par-dessus,

Mr SERVAT intervient et précise qu'il faut d'abord se renseigner sur l'identité du propriétaire car la route se fend et s'affaisse. Il propose de se rapprocher du propriétaire pour évoquer les modalités des travaux à effectuer.

- PLABIDAOU :

Mr PUJOL affirme que la route (à proximité de chez MR Escassut) est complètement détériorée, qu'il y a 200/300 mètres à reprendre complètement,

Mr FARAMOND intervient en disant que ce tronçon de route n'est pas classé,

Mr SERVAT confirme et précise les tronçons classés et non classés, il précise donc que pour ce morceau de voirie la commune n'aura pas de subvention et que les travaux seront à la charge de la commune.

Mr FARAMOND propose une nouvelle vérification des voiries classées ou non dans ce secteur.

- LE PLECH :

Mr PUJOL affirme que dans le hameau du Plech, c'est l'eau des toitures qui coule sur la voirie qui l'abîme le plus. Donc, tant que les toitures ne seront pas rénovées il n'est pas nécessaire de mettre du goudron. En revanche il précise que sur la place du village du Plech il y a quelques reprises à faire.

- SERELONGUE :

Mr PUJOL dit que sur la route de Serelongue il y a des travaux à prévoir.

- PALOUBART :

Mr PUJOL précise qu'il y a beaucoup de travail à y faire, pratiquement sur l'intégralité de la route.

Mr FARAMOND précise que la route pour aller chez Mr Pujol (Mounetou) appartient à la commune d'Oust mais qu'un tronçon de celle-ci appartient à la commune de Seix. Il explique que nous entretenons la route dans son intégralité toute l'année y compris pour le déneigement, donc propose de demander à la commune de Seix une participation.

Mme LE MAIRE intervient en proposant d'en parler au Maire de la commune de Seix.

Mr TROYES intervient en suggérant de demander au Maire de Seix une rétrocession de la commune de Seix à la commune d'Oust.

Mme LELEU demande ce qu'est exactement la DETR et si c'est une subvention réservée à la voirie.

Mme LE MAIRE lui explique que c'est la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux et elle rappelle les catégories d'opérations éligibles à la DETR 2017 ainsi que les taux de subvention et plafond. Elle informe que le taux concernant les voiries est de 25 à 30% avec un plafond de 30 500€ et précise que cette subvention concerne seulement les gros travaux et non l'entretien des voiries. Elle propose de demander le taux maximum pour le dossier en question.

Mme LE MAIRE refait le point sur les dossiers DETR présentés les années précédentes et précise que toute la voirie faite l'année dernière a été auto financée.

Mme le maire informe les membres des devis estimés pour les travaux de voirie :

**1 er DEVIS :**

PLABIDAOU : 7 680€

ARRIOU ET ROUME : 5 760€

CHEMIN DE MOURENES : 10 582€

LE PLECH (place): 5 070€

CHEMIN DE MOUNETOU : 7 275€

RUE DU POUECH : 5 043€

ROUTE DE PALOUBART : 53 537€

**2eme DEVIS :**

TROTTOIRS DU LOTISSEMENT DE ROQUEMAUREL : 2 325€ HT

Ce qui fait un montant global de 97 272€ HT

Mme LE MAIRE propose une demande de financement DETR au taux maximal (30%), 68 090 € restant à charge de la commune

**Mme LE MAIRE indique que ces travaux ne seront engagés qu'après notification de la DETR.**

Mme LE MAIRE propose de mettre au vote, pour le dossier prioritaire n°1 : la voirie, la totalité des deux devis c'est-à-dire un montant de 97 272€ et de demander le taux maximum de subvention (30%). Il est demandé au conseil de passer au vote pour ce dossier de demande de subvention DETR au titre de la voirie.

Votants : 9	Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	----------	------------	----------------

Mme LE MAIRE aborde le 2eme dossier qu'elle propose de passer en DETR concernant du matériel roulant.

Mr SERVAT prend la parole et informe que si la commune demande de la DETR pour ce dossier, au vu du délai de réponse assez important, le matériel ne sera plus disponible. Il informe le conseil qu'un devis a été demandé à l'entreprise Loca force pour s'équiper d'un tractopelle. Mr SERVAT décrit le tractopelle. Mr PUJOL confirme que ce matériel d'occasion, qui ne compte que 1 700 h d'utilisation, semble être une très bonne proposition.

**DEVIS :**

Un tractopelle : 1700h Année 2011 15 000€ HT 19200 TTC (livré)

L'ensemble des membres approuve l'utilité et l'acquisition de ce matériel.

Afin de donner la priorité au dossier de voirie, conséquent de par son montant, les membres du conseil décident de ne pas présenter un deuxième dossier DETR pour l'acquisition de ce matériel, et suggère de le présenter au titre du FDAL.

Votants : 9	Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	----------	------------	----------------

## 2. Mandatement du ¼ des investissements

Mme LE MAIRE explique que comme le budget prévisionnel de l'année 2017 n'a pas encore été voté, la loi nous autorise, si la délibération du conseil municipal va dans ce sens, de procéder au mandatement du ¼ des investissements qui été prévu au budget de l'année N-1, de l'année précédente.

Elle cite le montant des prévisions budgétaire 2016 sur l'investissement : 425 921€

Elle explique ensuite qu'en enlevant le remboursement de la dette qui est de : 125 824€ le total à prendre en compte est de 300 037€.

Le ¼ de la somme est donc égal à : 75009€

Mme LE MAIRE demande d'autoriser le mandatement à hauteur du ¼ de l'investissement de l'année précédente.

Mme LE MAIRE demande s'il y a des questions et propose de mettre au vote l'acceptation du mandatement du ¼ des investissements.

Il est demandé au conseil de passer au vote pour ce dossier

Votants : 9	Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	----------	------------	----------------

## 3. Indemnité perceptrice

Mme le maire explique que dans le cadre de leurs fonctions, les percepteurs peuvent se voir attribuer une indemnité de conseil.

Elle rappelle que Mme Chouley a pris ses fonctions à Oust en 2015, et indique sa satisfaction sur le rôle de conseil et d'accompagnement depuis son arrivée. Elle mentionne ensuite les indemnités de 2015 : 130.57€ ainsi que celle de 2016 : 388.50€

Mr TROYES demande si un barème officiel est établi, Mme le maire lui confirme que oui.

Elle propose de mettre au vote l'acceptation de l'indemnité à Mme la perceptrice (2015 et 2016)

Il est demandé au conseil de passer au vote pour ce dossier

Votants : 9	Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	----------	------------	----------------

## 4. Création du poste d'adjoint administratif à TNC

Mme le maire informe du départ à la retraite de Mme BRU Anne-Marie (fin mars).

Elle propose son remplacement (temps partiel 50%), par la création d'un poste d'adjoint administratif en catégorie C.

Mme LELEU intervient en précisant que le poste créé en contrat avenir pour l'agence postale communale a été valorisé à temps plein pour assurer, par la suite, le remplacement de Mme Bru, et que par conséquent, une nouvelle embauche ne lui semble pas nécessaire.

Mme LELEU affirme que ce besoin est présent que lorsqu'il y a des arrêts maladie et précise qu'il y a déjà actuellement deux postes et demi sur la partie administrative.

Mme LELEU précise qu'en créant ce poste la commune augmente d'un demi-poste la masse salariale.

Mme le maire indique qu'effectivement, l'organisation posée à ce moment allait dans ce sens.

Elle indique les éléments suivants :

- La commune se doit de libérer les contrats avenir pour des temps de formation (elle rappelle l'absence de Mme Vie Stacy pendant 3 mois), remplacée par Clarisse Bousquet, qui de ce fait n'était plus présente sur les fonctions administratives prévues (les 2.5 ETP administratifs n'ont pas été assurés pendant cette période).
- L'agent prévu à l'APC est également appelé à effectuer des remplacements (maladie, congés...).

Au vu de ces éléments, et afin d'assurer la continuité des différents services (école, activités extra scolaires, cantine, secrétariat mairie), ce remplacement de 0.5 ETP est nécessaire.

Elle rappelle que budgétairement, ce poste est proposé en catégorie C (en remplacement d'un poste en catégorie A).

Il est demandé au conseil de passer au vote pour ce dossier

Votants : 9	Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	----------	------------	----------------

## **5. Mise à jour du tableau des emplois**

Mme LE MAIRE informe les membres de l'application du PPCR (Plan Protocole Carrière et Rémunération) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 (reclassement des agents imposés par la réglementation). Elle présente les modifications pour les grades concernés.

Il est demandé au conseil de passer au vote pour ce dossier

Votants : 9	Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	----------	------------	----------------

## **6. Transfert de compétence PLU à l'EPCI**

Mr SERVAT indique que les communautés de communes exercent de plein droit la compétence PLU à compter du 27 mars 2017, sauf si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent.

Les membres du conseil débattent sur le sujet. Il en ressort la volonté de pouvoir continuer à maîtriser cette compétence.

Mme LE MAIRE propose de mettre au vote l'acceptation du transfert du PLU à l'EPCI

Il est demandé au conseil de passer au vote pour cette acceptation de transfert

Votants : 9	Pour : 0	Contre : 9	Abstention : 0
-------------	----------	------------	----------------

## **7. Location cuisine du Valier : tarif**

Mme LE MAIRE rappelle avoir informé les membres, lors du dernier conseil, de la demande de location des cuisines du centre du Valier par l'association CASTA (pour des raisons de travaux sur leur cuisine à Massat).

Elle précise également que les loyers qui avaient été proposés se plaçaient entre 400 et 600€.

Mme ANDREU-DOUGNAC demande le coût approximatif de la remise en fonction des cuisines

Mr SERVAT lui cite donc les coûts approximatifs :

- Froid (réfrigérateurs ...) : 800€
- Facture du plombier : 300€
- Plein de la bouteille de gaz

Mme LELEU intervient en demandant à Mr SERVAT et Mme LE MAIRE de demander à l'association d'être vigilant à éteindre les lumières lorsqu'ils quittent les locaux, et demande à ce qu'ils baissent le chauffage

Mr SERVAT lui répond que c'est avec le contraste des températures extérieures qu'elle a l'impression qu'il y fait très chaud. Il affirme que le thermostat est seulement à 15°C.

Mme LE MAIRE propose de mettre au vote l'acceptation automatique d'un prolongement de location si besoin.

Mme le maire propose la location à 600€/mois.

Il est demandé au conseil de passer au vote pour cette acceptation.

Votants : 9	Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	----------	------------	----------------

### **8. Avenant à la convention avec le SSST du CD09**

Mme LE MAIRE informe les membres qu'un avenant à la convention nous liant à la SSST du centre de gestion (médecine du travail), lui a été transmis. En en cite les termes.

Il est demandé au conseil de passer au vote pour cette acceptation

Votants : 9	Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	----------	------------	----------------

### **9. Programme ONF 2017**

Mr SERVAT explique que la commune a reçu un devis de la part de l'ONF pour entretenir les bordures de la route forestière sur 14 km.

#### **DEVIS :**

2100€ HT

Il est demandé au conseil de passer au vote pour ce dossier

Votants : 9	Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	----------	------------	----------------

### **10. Cession de parcelles chemin de la Vigne**

Mr Toyès rappelle la demande de régularisation de parcelles faite par Mr Jallais (suite à emprise de la commune).

Mr SERVAT intervient et demande à quel prix la commune doit acheter ces deux parcelles.

Mme LE MAIRE propose une valeur vénale de 10 €.

Il est demandé au conseil de passer au vote de ce dossier

Votants : 9	Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	----------	------------	----------------

### **11. Indemnité de gardiennage des églises**

Mme LE MAIRE cite la circulaire de 1987 qui précise l'indemnisation versé aux gardiens des églises Elle cite le montant annuel proposé au gardiennage est de :

- 474€ pour les gardiens qui résident dans la localité où se trouve l'édifice du culte
- 119.55€ pour les gardiens qui ne résident pas dans la commune visitant l'église à des périodes rapprochées

Mme LE MAIRE propose de mettre au vote l'acceptation de l'indemnité pour le gardiennage des églises fixé à 119.55 €.

Les membres du conseil demandent à Mme le maire pour poser ensemble les modalités de gardiennage des églises.

Mme le maire en prend note et fera un retour aux membres suite à cette rencontre.

Il est demandé au conseil de passer au vote pour ce dossier (attribution de l'indemnité)

Votants : 9	Pour : 7	Contre : 2	Abstention : 0
-------------	----------	------------	----------------

### Questions diverses :

Mme LE MAIRE demande si il y a des questions diverses.

Mme ANDREU-DOUGNAC demande où en est le dossier pour la maison forestière.

Mme LE MAIRE informe que Mr et Mme Noisette ne se sont pas porté acquéreurs du bien.

**Fin de séance : 23h00**

### Parole aux Oustois :

Le 27 janvier 2017

Ouverture de Séance : 20h40

Nombres d'Oustois : 2

### Questions :

Une personne informe les membres du conseil que le caniveau entre chez Mr Boudet et Mme Geneviève Truilhe au hameau de Roquemaurel, se bouche régulièrement dû à l'accumulation de feuilles.

Solution proposée par Mme le Maire : Un passage plus fréquent des agents techniques afin de déboucher le caniveau plus régulièrement.

Le Maire,  
Nejma BEUSTE

